

**17 JANVIER 2024**

**DECISION N° 2024-003-DB**

Le dix-sept janvier mille vingt-quatre à 17h30, les membres du bureau de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à l'amphithéâtre Guiliani au siège de l'agglomération, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le onze janvier deux mille vingt-quatre et sous la présidence de Sylvie PRISSET, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

**Membres présents :**

*Vice-Présidents* : Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Frédéric MORTIER (de 003 à 006), Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE (de 004 à 006), Grégory PIERRE, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Éric TOURON

*Conseillers délégués* : Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Pierre-Yves DOUET, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT

*Conseillers* : Arnel FROGET, Jean-Philippe RETIF (de 003 à 006), Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Jean-Luc GIRARD, Jacky MARCHAND, Eric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Nathalie GOHLKE, Christian GALLE, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Jacqueline TARDIVEL, Gilles BARDIN,

**Excusé(s) :**

Jackie GOULET CLAISSE, Nicole MOISY, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Béatrice BERTRAND, Sophie TUBIANA, Laurent NIVELLE, Gilles TALLUAU, Didier ROUSSEAU, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Olivier DESCHARD, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Benoit LEDOUX, Pierre de BOUTRAY, Fabrice BARDY, Sylvie BEILLARD, Jean-François MIGLIERINA

**Dont excusés ayant donné pouvoir :**

Jackie GOULET CLAISSE à Sylvie PRISSET, Marc BONNIN à Eric MOUSSERION, Béatrice BERTRAND à Jean-Philippe RETIF (de 003 à 006), Sophie TUBIANA à Loïc BIDAULT, Laurent NIVELLE à Jacqueline TARDIVEL, Gilles ROUSSILLAT à Armelle PONCET, Fabrice BARDY à Isabelle ISABELLON

**Secrétaire de séance : Pierre-Yves DELAMARE**

	<b>DB 001 à 002</b>	<b>DB 003</b>	<b>DB 004 à 006</b>
<b>Membres en exercice</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>51</b>
<b>Quorum</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
<b>Présents</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>32</b>
<b>Absents - Excusés</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>19</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Votants</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>39</b>

**CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE STOCKAGE ET DE REPARATION DES VELOS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL, APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS**

La Communauté d'Agglomération envisage la construction d'un atelier de 277 m<sup>2</sup> pour le stockage des vélos et comprenant un atelier pour l'entretien et la réparation de vélos.  
Le projet se situe sur la zone du PEM Pôle Balzac à Saumur.

**Vu** les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

**Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;**

**Vu la délibération n°2020-056-DC du 16 juillet 2020 portant élection du Président ;**

**Vu la délibération 2020-0124-DC du 30 juillet 2020 votée par le Conseil de Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, portant délégation au Président d'une partie de ses attributions, complétée par la délibération n°2020-180-DC du 12 novembre 2020 ;**

**Considérant** que le programme « Construction d'un atelier de stockage et de réparation des vélos » peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel HT de cette opération, lequel s'articule comme suit :

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	375 000,00	Etat – DSIL	345 600,00	80%
Maîtrise d'œuvre	32 000,00			
Etudes de sol, géotechnique, SPS, contrôle technique	25 000,00	TOTAL Aides publiques	345 600,00	80%
		Autofinancement	86 400,00	20%
<b>TOTAL</b>	<b>432 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>432 000,00</b>	<b>100 %</b>

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** le programme de « Construction d'un atelier de stockage et de réparation des vélos »,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 345 600 € (soit 80% du montant global de l'opération) auprès l'État au titre de la DSIL 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

**Le Bureau communautaire approuve la proposition à l'unanimité.**

Résultat des votes :

Pour : 38 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date d'affichage :

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire,  
Maire de la Ville de Saumur

Jackie GOULET CLAISSE